



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

HLM

Question écrite n° 13953

Texte de la question

M Jean Desanlis attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, charge du logement, sur le tres grand nombre de demandes d'attribution de credits pour la construction de logements HLM dans nos communes et sur la faiblesse des moyens accordes par l'Etat pour y repondre favorablement. Ainsi en Loir-et-Cher trois cents demandes de construction de logements HLM sont en instance, et, pour 1989, soixante-dix logements seulement pourront etre construits faute de credits suffisants. Il lui demande de vouloir bien lui faire savoir s'il peut obtenir du ministere des finances lors d'un prochain collectif budgetaire les credits necessaires aux constructions de logements sociaux demandees dans toute la France et en Loir-et-Cher en particulier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement attache une importance toute particuliere au financement de la construction des logements sociaux. Il convient d'observer, cependant, que le nombre des demandes en instance n'est pas entierement significatif des besoins reels de logements qui doivent s'apprécier par rapport a l'ensemble de la capacite d'accueil du parc. Il s'avere, a cet egard, que le departement de Loir-et-Cher se trouve dans une situation moyenne par rapport aux autres departements. Pour l'annee 1989, 200 prets locatifs aides (PLA) sont programmes dans le departement et ce nombre devrait rester sensiblement egal durant les prochaines annees, permettant ainsi d'apporter une contribution normale a la satisfaction de la demande de logements dans le departement.

Données clés

Auteur : [M. Desanlis Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13953

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2517